



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Ordre des urbanistes du Québec mobilisé pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones

Montréal, le 16 novembre 2023 – L'Ordre des urbanistes du Québec est fier d'annoncer l'adoption par son conseil d'administration d'une *Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones*. Le document est le fruit d'une longue réflexion jalonnée d'échanges avec des experts, de consultations auprès d'organisations autochtones et des membres de l'Ordre. Il constitue un engagement à œuvrer afin de faire évoluer les pratiques en urbanisme.

« La réconciliation avec les peuples autochtones est la responsabilité de toute la société, y compris le milieu de l'urbanisme. Le territoire est en effet au cœur des revendications et des aspirations des Autochtones, tout comme il est central dans notre pratique professionnelle. Nous avons la responsabilité de nous sensibiliser et de nous impliquer pour construire une nouvelle relation entre nos peuples », déclare le président de l'Ordre, Sylvain Gariépy.

La déclaration met de l'avant une série de notions qui guideront l'Ordre, dont la reconnaissance des droits des peuples autochtones, l'impératif de faire évoluer la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire pour prendre en compte leurs réalités, ainsi que la nécessité de développer des processus de planification territoriale qui intègrent leurs priorités et tendent vers la cocréation et la cogestion. L'Ordre s'appuie notamment sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, référence incontournable et feuille de route pour la réconciliation.

La volonté exprimée à travers la Déclaration de l'Ordre devra se traduire par des chantiers concrets dans les prochaines années. À cette fin, plusieurs actions sont déjà identifiées. Notons l'organisation d'activités de formation, la promotion de contenus autochtones dans les programmes universitaires d'urbanisme, la valorisation des savoirs autochtones en lien avec le territoire et l'approfondissement des relations avec les organisations autochtones. En matière d'affaires publiques, l'Ordre aspire à se positionner comme un allié pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

« Les peuples autochtones reprennent de plus en plus la place qui leur revient comme premiers habitants du territoire. Leurs demandes de reconnaissance, de restitution et d'autodétermination sont légitimes. Les dernières années ont aussi mené à une prise de conscience de l'ensemble de la société quant aux injustices qu'ils ont subies et aux impacts persistants du colonialisme. Cependant, énormément de travail reste à faire, dans toutes les sphères de la société, pour changer de paradigme. Les urbanistes répondent présents », affirme monsieur Gariépy.

Pour consulter le texte de la *Déclaration* : <https://ouq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/ouq-declaration-reconciliation.pdf>

—

À propos de l'Ordre des urbanistes du Québec

Fondé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) est l'un des 46 ordres du système professionnel régi par l'Office des professions du Québec. Il regroupe plus de 1700 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'OUQ défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

Renseignements : David Alfaro Clark
Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
dalfaroclarck@ouq.qc.ca | 514 576-5026